L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 2 JUIN.

Compagnie d'Assurance de L'UNION.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dixième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866.

Primes sur les risques d'incendie	$116,180 67	
" " " des rivières	16,634 59	
" " " de mers	35,329 21	
Risques non expirés le 30 avril 1866	39,647 12	
	281,782 59	
En moins, primes remboursées	3,847 70	
MONTANT DES PRIMES		277,934 89
Pertes payées dans l'année :		
Pertes par l'incendie	$44,767 57	
Pertes sur les rivières	20,396 30	
Pertes sur les mers	33,982 77	
Total des pertes	99,268 73	
Ré-assurances	6,037 17	
Dépenses, intérêt de scrip, profits et pertes, escomptes, et intérêt	18 129 17	
Taxe et revenu intérieur	7,883 43	
Vingt et vingt-cinq pour cent remboursés	31,144 48	
Réservé pour risques non expirés	35,941 91	220,494 89
BÉNÉFICE NET		$57,500 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de capital	$ 87,500 00
Prêts garantis par hypothèque	18,327 65
Prêts garantis	26,580 36
Billets à recevoir pour primes	20,146 45
Actions, bons et autres valeurs	145,867 25
Propriétés foncières	17,127 40
Comptes individuels pour primes	30,657 72
En caisse	46,739 78
Scrips d'autres compagnies	1,545 00
	396,489 61

Le susdit tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 mai, 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action en faveur des actionnaires. Le dit dividende sera porté au crédit d'actions non payées.

Ils ont en outre résolu de payer, aux porteurs, à partir de cette date, SIX pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de scrip.

La Compagnie continue d'assurer, aux taux courants de prime, contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie, et remboursera 25 pour cent comptant aux personnes qui se font assurer.

—DIRECTEURS—

J. H. Eimer,	B. Saloy,
A. Chiapella,	L. F. Générès,
R. W. Ogden,	W. B. Schmidt,
R. W. Adams,	C. Kohn,
J. J. Fernandez,	J. A. Seignouret,
A. Coutin,	Jno. J. Adams,
J. Goldstein,	Victor Burthe,
	C. Blanchin.

9 mai—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 avr 1867		182,345 06
Primes d'incendie	127,006 90	
Primes de mer	44,610 52	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 06
Moins—Primes remboursées	2,345 00	
Montant en réserve pour risques non-expirés	25,425 35	
		27,670 35
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	26,219 99	
Pertes sur mer	22,293 20	
Pertes sur les rivières	2,609 60	
	51,121 79	
Ré-assurances	6,469 09	
Dépenses, intérêt	25,162 67	
Taxe et souscriptions	4,740 92	
" et 25 0/0 d'escompte	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour actions	240,550 00	
Effets	1,335 85	
Dû, par comptes individuels	16,319 88	
Prêts sur garanties, sur demande	37,830 00	
Prêts sur hypothèque	20,864 30	
Garanties des Etats-Unis	15,700 00	
En caisse	23,597 61	355,645 39

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril A. D. 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs :

J. H. Eimer,	F. Wintz,	H. Blaess,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wern,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	F. Frob,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bendix,
Thos Scherr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffler,	L. F. Berge,	O. H. Karstendick
Julius Hoerner,	F. Rickert,	E. Claren.

13 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$838,150 15
Savoir : Primes d'incendie	$408,778 65	
Primes de mer	201,377 22	
Primes de rivières	222,974 03	
		$838,130 15
En moins, primes remboursées	$ 4,313 10	
En moins, primes non expirées	40,294 00	
		$ 44,707 10
Montant net des primes		$793,423 05
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	$149,352 96	
Pertes sur mer	131,939 20	
Pertes sur les rivières	204,175 35	
	$476,517 50	
Réassurances	43,384 33	
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc	56 273 27	
Escompte au lieu de scrip	77,770 36	
		$653,945 92
Bénéfice net		$139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés foncières	$36,650 5
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	65,982 5
Placé en bons de la ville et autres	82,220 0
Placé en actions de banque et autres	111,055 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	121,727 00
Prêts sur garanties	22,150 00
Effets	34,966 47
Primes en voie de perception	101,636 51
En caisse	182,338 31
	$758,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867
PAUL W. COLLENS, Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A B Montgomery,
Ant Carriere,	Chas Weisheer,
Geo A Fosdick,	A Lenour,
Mason Pi cher,	Frank Williams,
B Brasier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Mansell,	W A Violett,
P Anderson,	D Fuqqle,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Prevoche,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
E P Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hynson,	John S Walls,
Arch'd Montgomery,	J S Ehlers,
Henry J Voss,	George Foster,
E Marqueze,	Andrew Stewart,

21 mars—6m L B Pothier

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumet tent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie	$362,154 71	
Primes de marine	139,395 15	
Primes de rivières	526,249 59	
		$1,027,799 45
Montant des primes expirées		866,461 44
Pertes payées et estimées :		
Pertes d'incendie	$34,496 76	
Pertes de navires	73,646 45	
Pertes de rivières	349,343 34	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 57	
Taxes payées	35,132 24	
Réassurances payées	61,297 21	
Profits et pertes, dépenses, salaires, timbres, escompte en moins, &c	145,165 00	
		678,730 31
Bénéfice net		$287,761 20
Montant des primes participant au dividende scrip		494,711 0

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques	$ 80,845 0
Billets garantis par actions	36,294 00
Effets	61,185 51
Propriétés foncières	68,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	76,600 00
Placé en actions de banques	70,000 00
Scrip d'assurance de compagnies	88,233
Compagnie du Dry Dock Valette	1,870 0
Dû pour primes et en voie de perception	166,000 00
En caisse	227,435 00
	$947,160 00

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

[illegible]

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

[illegible]

23 mai—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes non expirées en 1865		$ 25,324 00
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866 :		
Sur les risques d'incendie	$267,125 35	
Sur les risques de mer	58,186 74	
Sur les risques de rivières	64,227 46	
		389,489 44
Total des primes		$421,388 44
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1866	$108,420 00	
Primes remboursées	3,686 41	
		106,606 41
Total des primes		$306,488 08
Pertes : Sur les risques d'incendie	$ 86,337 45	
Sur les risques de mer	36,142 36	
Sur les risques de rivières	35,089 30	
	$138,569 26	
Taxes	15,071 61	
Réassurances	11,319 06	
Dépenses générales, compte d'intérêt	28,739 77	
Intérêt de scrip	24,297 30	
		253,478 13
Bénéfice net		$ 94,009 9

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets garantis par hypothèque	$132,294 92	
Primes en voie de perception	66,366 62	
Bons consolidés et bons de la ville	35,450 00	
Placé en actions de la Compagnie du Gas	27,760 00	
Placé en actions de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville	3,600 00	
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	79,725 00	
Compagnie de la Bourse des Négociants	1,600 00	
Propriété foncière	6,073 44	
Compagnie Valette Dry Dock	10,800 00	
En caisse	57,128 19	
		396,215 17
En moins : Intérêt de scrip, non réclamé	$ 8,800 00	
Intérêt (dû en mars) sur les scrips non encore payés	24,377 00	
Réclamations non réglées	7,856 00	
		39,042 00
		$407,072 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, par devant moi, soussigné, Juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINGT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 — dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars prochain. Il a été aussi résolu en outre de payer, à partir du deuxième lundi de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs :

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Rochereau,	Chs. Lafitte,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Gauche,
W. F. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. B. Blanchard,	J. Tuyes.

10 janv—30 (autres—1 an

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 66, y compris les primes non expirées de l'année précédente :		
Sur les risques d'incendie	$988,188 00	
Sur les risques de rivières	471,133 02	
Sur les risques de mer	347,262 22	
Total des primes		$1,794,484 22
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866	$231,315	
Primes remboursées	35,169 56	
		$266,484 56
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,518 000 64
Pertes payées pendant l'année :		
Sur les risques d'incendie	$203,562 16	
Sur les risques de rivières	269,539 89	
Sur les risques de mer	331,522 89	
	$805,085 94	
Taxes	39,864 17	
Réassurance, Profits et pertes	175,885 89	
Remboursé, 10 et 15 pour 0/0	70,209 76	
		$1,090,105 46
Intérêts, moins dépenses		$426,895 28
		5,360 27
Bénéfice net		$431,895 56
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,515,089 64
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 0/0		327,296 80
Montant des primes participant aux bénéfices		990,154 0

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$235,459 27
Propriétés foncières	147,681 20
Billets garantis par hypothèques	566,515 71
Billets garantis par nantissement	54,627 15
Actions de Banques	172,786 00
Primes en voie de perception	119,226 98
Effets à recevoir	119,197 44
Scrips d'autres Compagnies mutuelles	45,780 00
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,800 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	4,000 00
Actions du Dry Dock Valette	5,375 00
Actions de la Compagnie du Gas	5,020 00
Bons de la ville	4,000 00
	$149,86 000
En moins :	
Intérêts dûs et non réclamés	$31,379 06
Intérêts à payer en juillet	54,168 38
	$85,547 44
Scrip de 1856 payable en juillet	155,883 60
Primes non échues le 31 mai	231,315 00
	$382,383 44
Actif net	$1,101,362 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Qu'on se souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi ce soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, John Pemberton, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce — juin 1866.
PAUL W. COLLENS, Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le deuxième lundi de juillet prochain, et aussi de payer, le deuxième lundi de juillet prochain, LE SOLDE DE SCRIP DE L'ANNÉE 1856 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips non payés de la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupasseur,
Pierre Poutz,	David McCoard,
Chs. Sugary,	P. Maspero,
S. H. Kennedy,	E. F. Golf,
J. J. Fernand,	J. Morgan Re,
M. Poiz,	L. F. Generes.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans, 19 CAMP.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. KELLOGG, Vice-Président
H. P. JANVIER, Secrétaire

DIXIEME TABLEAU ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$198,082 34
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43	
Sur les risques de mer	68,574 00	
Sur les risques de rivière	32,181 12	
		$198,082 34
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 37
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,653 83	
		$135,983 91
25 p. c. remis aux assurés	$ 45,143 08	
Primes remises	5,292 37	
Réassurances	10,922 51	
		$ 61,357 96
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		9,877 43
		$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112 396 32
Prêts garantis par nantissement	34 019 9
Effets pour primes à courte échéance	9,213 07
Actions du Valette Dry Dock Co	9,199 19
Actions de banques et autres actions	5,547 30
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,050 00
Biens fonciers	16 745 83
Primes en voie de perception	32,007 63
En caisse	44 615 51
Total de l'actif	$252 628 67

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS :

J. Folger,	P. Malochée,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th D Miller,	T. N. Blake,
A. Ducros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1m

A. Leblanc vs ses créanciers et les créanciers de Lanve et Leblanc—No 20,866.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers du susdit insolvable sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, le sept de juin 1867 à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un autre syndic, en remplacement de feu Alcide Leblanc, décédé; Et M. Alfred Grima, avocat des créanciers absents, est nommé d'avoir à présider la dite assemblée.

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1867.
J. O. CHALON, Député Greffier.

8 mai—8 15 26 7 j

MORRIS JACOBSON vs A. WOLFF.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,763—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 mai 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI douze de juin 1867 à 10 1/2 A. M. à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Vingt-quatre quarts de caisses de tabac.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er juin—4,7,10,12

Thomas H. O'Brien vs la goëlette Julia et le Propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,475—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette JULIA, ensemble avec ses agrès, mobilier, &c., telle qu'elle se trouve actuellement au bas d'Andersill, à Alger, en face du Sucre Magasin.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite goëlette sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le comptant, et sujette à l'approbation de la dite vente, le tout en comptant, avec le droit par le dit demandeur de retenir le montant de son privilège sur la dite goëlette, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur payera en comptant, et en se réservant, les frais d'annonces du shérif, du greffier et du gardiennage, s'élevant à la somme de $480 00, en outre.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 mai—27—1, 4, 8 juin

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, Rue du Camp, No 41.

[illegible] ETAT ANNUEL de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun de la Nlle-Orléans, pour l'Année finissant le 31 Décembre 1866.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$231,339 39	
Sur les risques de mer	33,116 66	
Sur les risques de rivières	265,034 48	
	$629,481 44	
Risques non expirés le 31 déc.	93,043 00	
		$722,524 44
A déduire :		
Risques non expirés le 31 déc. '66	66,725 00	
Primes remboursées le 31 déc. '66	4,697 16	
		71,422 16
Montant net des primes le 31 déc. '66		$651,102 28
Pertes payées dans la même période :		
Sur les risques d'inc.	$66,277 15	
Sur les risques de mer	49,510 49	
Sur les risques de riv.	208,121 68	$323,919 32
Réassurances		4,267 00
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes		103,388 61
Montant recouvré pour pertes non réglées		60,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins		95,107 62
		586,588 45
Bénéfice net		$64,736 88
Montant net des primes		$651,242 28
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent		522,092 14
Montant net des primes participant au bénéfice		$129,250

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en bons de la ville & de l'Etat, évalués à	$36,520 00
Placé en actions de banques et du gaz	173,001 00
Prêts sur gage	30,000 00
Prêts sur hypothèque	26,000 00
Effets	32,300 00
Primes dues et en voie de perception	41,027 00
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	14,105 00
Fonds n'ayant pas cours	5,790 00
En caisse	270,945 65
	$1,068,735 56

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867.
G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 11 février prochain, et de racheter à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT du scrip de 1856. Ils ont en outre déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (participant profit) de l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

John G Gaines,	H T Lonsdale,
John C Ricks	Sumpter Turner
E J Hart	E Blanco,
J H Stauffer,	J B Bres,
Henry Renshaw,	Thos. A James,
Thomas Sloo,	J C Borelli.

19jan—1m

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866		$386,315 35
Primes d'incendie	$231,423 04	
Primes de mer	95,218 61	
Primes de rivières	56,673 70	386,315 35
Moins les risques non expirés	$ 47,946 00	
Primes remboursées	2,942 05	50,888 05
Montant net des primes		$335,427 30
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	$102,194 98	
Pertes sur les mers	104 111 53	
Pertes sur les rivières	18,047 28	
	$224,353 49	
Réassurance	10,482 11	
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent	30,019 74	
Plus, les frais, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc	31,261 31	296,116 84
Bénéfice nets		$ 39,310 65
Montant net des primes le 30 nov. 1866		$335,427 29
Moins, le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent		176,666 30
Montant participant au bénéfice		$148,761 05

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets	$ 29,166 37
Primes en voie de perception	116,087 86
Placé en bons de banques	71,391 90
Prêts sur garanties	28,427 70
Prêts sur hypothèques	2,267 43
Placé en bons de chemins de fer	2,250 00
Placé en scrip de compagnies d'assurances	59,052 00
En caisse	30,399 22
	$346,773 28

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.
H CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividend scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant au bénéfice, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain; et de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS :

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verlein De Gray,	J. Lemore,
Jhon Gauche,	L. Grand
Jas. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'Mena,
J. A. Stouse,	F. Mathon,
	A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 3.

1e—1m

PREMIER ETAT ANNUEL (HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'incendie	$150,143 43	
Risques sur les Rivières	210,112 53	
Risques sur la Mer	53,370 41	$413 326 42
Moins les Primes remboursées		1 010 1
Montant net des Primes		$412,616 31
Pertes payées, moins le Sauvetage.		
Sur les Risques d'Incendie	$41 438 55	
Sur les Risques des Rivières	232 517 04	
Sur les Risques de Mer	67,395 53	$341,151 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$14,427 81	
Remboursés	19,101 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'état, de revenu intérieur, etc	34,500 06	
Total	$68,81 73	
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles		$6,633 43 — $61,348
Excès		$10,116 91
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets de capital		$354 720 00
En caisse		64 528 04
Primes, etc. en voie de perception		27,317 40
Actions de Chemins de fer de la ville		54,175 00
Meubles, installations de bureau, etc		5,799 17
		$506,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,034 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la N—le Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wiltz,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry.

17mai—1m

VENTES JUDICIAIRES

John Wm. Murrell vs Calvin Tate—George M. Murrell vs le même.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans. Nos. 16,992 et 16,993—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Deux terrains situés au faubourg Saulet, autrefois Municipalité No Deux, (aujourd'hui Premier District), de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Ste-Thérèse, St-Thomas et Benjamin et désignés par les numéros Deux et Trois, d'après un plan dressé par Louis H Pilié voyer, le 15 de janvier 1844 et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Ste-Thérèse et Benjamin sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Benjamin Rodrigues de François Saulet, suivant acte au rapport dudit notaire Octave de Armas, en date du 15 février 1848 et approuvé, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite dudit Benjamin Rodrigues, suivant acte au rapport de J. R. Beard, ci-devant notaire public en cette ville en date du 25 mars 1848.

2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg de l'Annonciation, désigné par le numéro Deux de l'îlet compris entre les rues des Religieuses, St-Jean-Baptiste, St-James et Célestin, suivant plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, le 5 avril 1850 et déposé pour record en l'étude de O. H. Perry, ci-devant notaire public en cette ville, suivant acte de dépôt, en rapport dudit notaire.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue des Religieuses, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception aucune.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Compagnie de Banque de Citoyens de la Louisiane, suivant acte au rapport de Joseph B. Beard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 3 juin 1850.

3o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Religieuses, St-Jacques, St Jean-Baptiste et Célestin et formant l'angle des rues des Religieuses et St-James, ayant trente-et-un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la première des dites rues sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue St-James.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par feu Joseph Uale, à la vente publique faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'instance de John M. Huie vs Lockhart et autres No 10,974 à Jacques de l'ancienne Cour de District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il apparaît de l'acte délivré par le dit Shérif en date du 1848, inscrit au livre C. page 60, au bureau du Greffier de ladite Cour, aujourd'hui celui de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

La dite propriété a été subséquemment acquise par le défendeur de la succession de dit Joseph Uale, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 d'avril 1855.

Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,25—4,11,18 juin

H. C. PETTY vs ROBINSON & JONES.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,203—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 mai 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI 12 de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles, outres et ustensiles appartenant à la distillerie et aux moulins situés aux Nos 298, 288 et 297, rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville, ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à six et neuf mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du shérif.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er juin—4,7,10,12

VENTES JUDICIAIRES.

MARY G. KNOW vs JOSEPH R. SHANNON.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,956—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg de l'Annonciation, (Premier District de cette ville), dans l'îlet nommé Quinton, lequel est borné par les rues Thalie, Erato, Jacobs et Rolle. Le dit terrain est désigné par le numéro Un du dit îlet et mesure, mesure américaine, cinquante-six pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Jacobs, trente et un pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne du fond, cent vingt-six pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne intérieure du côté de la rue Rolle, et cent vingt deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Thalie. Ainsi qu'il appert d'un plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, le 5 janvier 1866 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 mai—18, 25—1 et 10 juin

James B. Prague vs W. Bailey.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 12,881.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

QUATORZE CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, White, Bienville et Broad, désignés par les numéros SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT, DIX-HUIT, DIX-NEUF et VINGT-SIX de l'îlet numéro QUARANTE, d'après un plan dressé par T. N. Tourné, architecte, le 15 mars 1854, et déposé en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79. Les dits terrains ayant, conformément audit plan, les dimensions suivantes, savoir : Les Nos SEPT à DOUZE inclusivement mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. — Le No TREIZE forme l'angle des rues Broad et Bienville et mesure trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Broad, cent dix-neuf pieds un pouce et cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue Bienville et cent dix-neuf pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No QUATORZE. Les Nos QUATORZE à DIX-NEUF inclusivement mesurent, chacun, trente-trois pieds huit pouces trois lignes de face à la rue Broad sur une profondeur comme suit, savoir : Le No QUATORZE, cent dix-neuf pieds six pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No TREIZE, et cent dix-neuf pieds onze pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No QUINZE. Ledit terrain No QUINZE ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No QUATORZE et cent vingt pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No SEIZE. Ledit terrain No SEIZE ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No QUINZE et cent vingt pieds neuf pouces six lignes sur la ligne limitrophe du No DIX-SEPT. Ledit terrain No DIX-SEPT ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No SEIZE et cent vingt-et-un pieds deux pouces six lignes sur la ligne limitrophe du No DIX-HUIT. Ledit terrain No DIX-HUIT ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No DIX-SEPT et cent vingt-et-un pieds sept pouces six lignes sur la ligne limitrophe du No DIX-NEUF. Ledit terrain No DIX-NEUF ayant cette dernière profondeur sur la ligne limitrophe du No DIX-HUIT et cent vingt-deux pieds six lignes sur la ligne limitrophe du No VINGT, et le No VINGT-SIX mesure trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Maria T. Wallace, épouse de James B. Prague, suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 21 d'avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er juin—10,18,25, juil 2

La Ville de la Nouvelle Orléans pour l'usage et au profit du Fonds d'Ecole de Mc Donogh vs Walter O. Bell.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,432 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, deux de juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de Carrollton, les rues St Louis, St James et Conti désignés par les Nos Neuf, Dix et Onze, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 19 décembre 1859 et déposé en l'étude de Charles E. Fortier, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 34 au livre de plans No Un.

Les dits terrains mesurent, conformément au dit plan, chacun, trente-quatre pieds de face à la rue St Louis, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et appartiennent au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse, suivant acte au rapport dudit notaire Fortier, en date du 15 avril 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er juin—1,10,18,25—2 juillet

Succession de feu JOHN F. KEARNEY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18 415—En vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1867, et signé le 31 mai même et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locuste (autrefois Ste-Marie), de la Commune, Gravier et Magnolia, désigné par le numéro Trois suivant croquis annexé à un procès-verbal par le shérif de la paroisse d'Orléans, à Charles Boudousquie, au rapport de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 décembre 1847.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Locuste, sur cent dix pieds de profondeur et ouvrant sur une allée commune de dix pieds de largeur sur une profondeur de cent quinze pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Edward Rigney, suivant acte au rapport de Michael Hahn, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 31 mai 1861.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, shérif de la paroisse d'Orléans.

1er juin—1, 10, 18, 25 ; 1, 2 juil

ONESIME ROBERT et son épouse vs. la Dame Veuve JAMES HOPKINS (Adèle Le Breton) et als. (la Dame Elisca Le Breton, épouse d'Ovide De Buys.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,190—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté du 25 de mai 1867 tous deux à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine étendue de terre située en la paroisse de Jefferson, en cet Etat sur la rive gauche du fleuve Mississippi, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, appelée l'habitation Lafrénière, ayant environ six arpents de face au fleuve et joignant d'un côté les terres de la ville de la Nlle-Orléans désignées par le numéro Trois, d'après un plan dressé par Adolph D'Hémécourt, arpenteur, le 1er de novembre 1848 et déposé dans l'étude de A. Ducatel, notaire public en la Nlle-Orléans, le 5 de décembre 1848.

La dite étendue de terre ayant, mesure française, cent six pieds six pouces de face au fleuve Mississippi, sur cent vingt quatre pieds de profondeur sur la ligne limitrophe du No Deux, et sur l'autre ligne de l'opposé et quatre cent douze pieds six pouces de face.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi que le tout appert plus amplement d'un acte au rapport de J. L. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du ———

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—juin 1 4 7 10

Succession de feue Henrietta Budd, décédée épouse de Louis Edmond Collins, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,289—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 de mai 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-cinq de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o—UNE CERTAINE LANGUE DE TERRE située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Richard, St-Thomas, des Orangers et Tchoupitoulas, laquelle langue de terre mesure, mesure américaine, vingt pieds de face à la rue Richard, et s'étend dans la direction de la rue des Orangers et à la distance de vingt-cinq pieds de la rue Chippewa de cent vingt pieds, et est cent cinquante-neuf pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur, formant la portion inférieure de cinq différents lots.

2o—Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Six et Sept de l'îlet borné par les rues de Craps, d'Amour, St-Ferdinand et de la Presse, d'après un plan dressé par E. Surgi et A. Persac architectes, daté du 7 mai 1859. Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun, trente pieds de face à la rue de Craps sur cent cinquante-neuf pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

3o—Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, du Canal et de la Douane, désignés par les numéros Dix et Sept de l'îlet numéro Quarante-neuf d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, en date du 1844, et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure anglaise, vingt-six pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4o Deux autres terrains situés dans le District susdit, et désignés par les numéros Quatre et Cinq suivant le plan sus-cité et mesurant, chacun, mesure anglaise, vingt-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite propriété est sujette à un bail qui expirera le 31 octobre prochain (1867) à raison de soixante-quinze piastres ($75) par mois payables mensuellement. Les machineries qui se trouvent aujourd'hui sur les dits terrains ainsi qu'une bouilloire à vapeur, &c., &c., ne doivent pas être vendues avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions comptant au moment de l'adjudication :
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 mai—juin 1 8 15 25

THOS. F. McNEILL vs. MICHAEL EHRHARDT

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 23,0/3 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, dix-huit de Juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois terrains situés au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville et désignés par les numéros Sept, Huit et Neuf, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 1er juin 1830 et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Le No. Sept mesure soixante pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de l'Espérance.

Le No. Huit de l'îlet No. cent dix-huit, mesure cinquante pieds huit pouces de face à la rue Bagatelle sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Et le No. Neuf mesure soixante pieds de face à la rue Bagatelle sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de l'Espérance, mesure française.

Ensemble avec les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert plus amplement de l'acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 de novembre 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 mai—25,1,11,18juin

JOHN COLEMAN, Receveur vs. UN TERRAIN, &C

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,286—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix-sept de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN désigné par le numéro Un d'après un croquis tiré par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 13 d'avril 1867, et annexé au dossier dans le présent affaire.

Le dit terrain mesure mesure américaine, vingt-trois pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue des Ursulines, vingt trois pieds sept pouces et cinq lignes en largeur sur le derrière, sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur du côté de la rue Rochebleve et quatre-vingt-huit pieds sept pouces sur la ligne à l'opposé.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 mai—25—juin 1 8 17

W. S. Sullivan vs. le bateau à vapeur ANNA PERRET, le capitaine et les propriétaires—P. Cazenax vs. les mêmes.

DEUXIEME ET TROISIEME Justices de Paix pour la Paroisse d'Orléans—Nos 1351 et 1368— En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les honorables Deuxième et Troisième Justices de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le lundi dix sept de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur ANNA PERRET, ensemble avec sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui au Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 mai—25 4,11,18

Succession de F. J. FETSCH.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.

29 mai—juin 4, 7

VENTES A L'ENCAN.

Succession de John Louis Laguens.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 23,750—Propriété foncière dans le Quatrième District, à l'encan.

PAR H. H. VAN SOLINGEN & CO., H. H. VAN SOLINGEN, Encanteur.

Bureau, No 28, rue Carondelet.

EN vertu et conformément à un ordre de vente rendu le 6 mai 1867 par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite succession, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, SAMEDI, 8 juin 1867, à midi, la propriété ci-après décrite :

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 4 du croquis compris entre les rues Washington, Chippewa, Sixième et Fulton. Le dit terrain a 35 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur et largeur sur la rue Chippewa, de 100 pieds 1 pouce 4 lignes. Il forme l'angle des rues Washington et Chippewa.

Conditions : Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Héro, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Juillet—18,25 ; 1, 5 juin

Succession de Mme Mary Merritt—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 28,565.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau—Passage de la Bourse, No 37.

IL sera vendu, lundi 1er Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 mai 1867, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain triangulaire situé à la Métairie, dans le Premier District de cette ville, ayant 80 pieds de face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur de 150 pieds, touchant au cimetière Cypress Grove, avec la profondeur qui y correspond, de l'extrémité de la dite façade de 80 pieds à l'extrémité de la dite ligne de profondeur de 150 pieds. Ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

La susdite propriété est louée à bail jusqu'au 1er mars 1868, à raison de quatre cent vingt piastres par an, avec privilège de renouveler pour quatre ans, à partir de la date. La dite propriété sera vendue sujette au dit bail.

Termes et conditions—La moitié comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance et huit pour cent l'an, de l'échéance à parfait paiement. En cas de non paiement desdits billets à l'échéance, et en cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant réclamé et les frais du procès. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et la police devra être transférée aux vendeurs jusqu'à parfait paiement desdits billets.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er juin—1,15 22,29

Propriétés de prix dans le Deuxième District—Succession de Mme Bridget Allen, décédée épouse de John Gomez.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. No 28,576.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 37.

SAMEDI, le 8 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mars 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la susdite succession, savoir :

Un terrain formant le coin des rues Ursulines et Roman dans l'îlet compris entre les rues Roman, St Philippe, Ursulines et Derbigny. Ledit terrain a 30 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce 6 lignes, subdivisé comme suit :

Un terrain formant le coin des rues Roman et Ursulines, ayant 30 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 63 pieds 7 pouces, plus ou moins, avec deux maisons qui se trouvent dessus, l'une formant l'angle des rues Roman et Ursulines, et occupée actuellement par une grocerie : l'autre située en face à la rue des Ursulines.

La propriété formant l'enseigne et occupée comme une grocerie est louée à bail jusqu'au 28 avril 1868, à raison de $20 par mois et sera vendue sujet au dit bail.

Un terrain situé derrière le terrain ci-dessus décrit, ayant, plus ou moins, 39 pieds 8 pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur de 30 pieds 9 pouces, ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1867, lesquelles devront être payées en 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des E. U., pardevant A. D. Dorbecourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 mai—8 18 25 1 juin

La ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et profit du fonds d'école de McDonogh, vs. Elisa Lecène.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,168.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-sept de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Franklin, du Canal et de la Douane mesurant vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Tremé, sur une profondeur de cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes en largeur, conformément au plan dressé par F. H. Philip [illegible] 1854, et déposé dans le livre No 49 du livre de plans No 1, en l'étude de Chs. E. Fortier, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain fait partie des anciennes Communes de cette ville, et appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans suivant acte au rapport dudit notaire Fortier en date du 9 juin 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS Shérif de la Paroisse d'Orléans.

mai 16 25—1 8 17

Sieur & Dame BRESSOLE GUIBERT vs JOSEPH MENARD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17 748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI premier de juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Girod, Lafayette et Fouché, et ayant mesure américaine, vingt pieds un pouce et demi de face à la rue Tchoupitoulas, vingt huit pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Girod, trente-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur du côté de la rue Lafayette, et cinquante-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Girod. Le tout suivant le plan de la propriété dressé de feu A. Phelps.

Le tout conformément au plan dressé par Hugh Grant, ci-devant voyer, et déposé dans l'étude de F. Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 mai—juin 7 15 24—juil 1

Jno. Davidson vs James Harrell.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,136—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la Portion de TERRE située dans le Quatrième District de cette ville dans le quartier TRENTE-DEUX, borné par les rues Philippe Première, Magnolia, et Constance, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 13 d'avril 1852, et déposé pour la date de l'étude de la propriété dudit terrain ayant deux pieds de face sur une ligne de face à la rue Prémière sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

L'Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi que le tout appert plus amplement d'un acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du ———

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—18 25 juin 1 10

Neuf îlets (doubles) de terre sur l'Avenue Carrollton, près du Nouveau Canal.

Successions de George May et H. J. Ranney Nos 18.440 et 25.368.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HORY, encanteur.
Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 22 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre du Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—le premier signé le 30 avril 1867, le second le 21 mai 1867, et les ordres des curateurs, à l'encan public, pour le compte des successions de George May et H. J. Ranney et d'un troisième propriétaire, les propriétés ci-après décrites—

Neuf îlets de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les Nos 155 à 158 inclusivement et Nos 174 à 176 inclusivement, sur un plan par Benjamin Buisson, arpenteur, daté le 19 de mai 1851, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire.

Les dits îlets mesurant d'après le dit plan comme suit :

Numéros 155 et 156, bornés par les rues Washington, Bernadotte, Onzième et Douzième, mesurant ensemble 650 pieds de face sur la rue Washington, 656 pieds de face sur la rue Bernadotte, 770 pieds face sur la rue Onzième et 681 face sur la rue Douzième.

Numéros 157 et 158, bornés par les rues Canal, Avenue Washington, Onzième et Douzième, mesurant ensemble 650 pieds de face sur le Canal Avenue, même mesure sur la rue Washington, 600 pieds sur la rue Onzième et même mesure sur la rue Douzième.

No 172, borné par les rues Bernadotte, Lower Line, Douzième et Treizième, mesurant 656 pieds de face sur la rue Bernadotte, 654 pieds sur la Lower Line, 156 pieds de face sur la rue Douzième et 13e pieds de face sur la rue Treizième.

Nos 173 et 174 mesurent ensemble 650 pieds de face sur la rue Washington, même mesure sur la rue Bernadotte, 174 pieds sur la rue Douzième et 565 sur la rue Treizième.

Les Nos 175 et 176 mesurent ensemble 650 pieds de face sur le Canal Avenue, même mesure sur la rue Washington, 600 pieds de face sur la rue Douzième et 600 pieds de face sur la rue Treizième.

Cette propriété fait face au Shell Road de Carrollton Avenue, à peu de distance de Washington Avenue et le Shell Road du Nouveau Canal. Ladite propriété était autrefois connue comme le "MACARTY PLACE", ayant été cultivée et recommandée maintenant comme localités supérieures pour des vacheries, jardins potagers, fermes, &c. ayant été tout temps de bons chemins menant en ville. La susdite propriété sera subdivisée et vendue en terrains ou îlets au gré des acquéreurs.

Conditions de la vente—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordres et endossés par eux, portant intérêt de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les 5 pour cent, honoraires d'avocat, devront être ajoutés à l'hypothèque en cas de procès. Les billets devront être subdivisés au gré des intéressés. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de revenu intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant J. A. Quintero, notaire public, No 75 rue Carondelet.

18 mai—1,8,15,22 juin

TERRAINS RUE PRYTANIA.

19 îlets et morceaux de terre sur le Washington Shell Road et le Chemin de fer de Jackson.

SUCCESSION DE GEORGE MAY — No. 18,440.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HORY, Encanteur.
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 22 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, signé le 30 avril 1867, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de George May, décédé, les propriétés ci-après décrites—

1o—Quinze (15) lots de terre dans le faubourg Avart, ville et paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 1 à 15 de l'îlet No 51, borné par les rues Prytania, Pitt, Robert et Upper Line. Les Nos. 1 à 10 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Prytania, sur une profondeur entre lignes parallèles de 161 pieds ; le No. 1 formant l'angle de la rue Robert et le No 10 celui de Upper Line. Les Nos. 11 à 15 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Pitt sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds 10 pouces.

Le No 11 formant l'angle de Upper line.

2o—Le Huitième indivis d'un morceau de terre dans le fonds du 1er et du 2ème Districts de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant une partie du dit morceau de terre dans la Paroisse de Jefferson composée de dix-neuf (19) îlets ou îles désignés par les numéros 81, 90, 98, 99, 108, 111, 112, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 129, 124, 125 et 126 sur un plan par Benjamin Buisson, voyer, daté le 1er février 1846 et déposé dans l'étude de Octave de Armas, et d'un morceau de terre en forme triangulaire formant la terminaison, dans le fonds, du faubourg Lafayette, désigné par le No 15 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 5 de février 1836 et déposé comme plan No 71 dans le Livre des Plans de H. B. Cénas, notaire Le tout ayant environ 25 arpents.

La susdite propriété est située sur les rues Venus, Euterpe, Calliope, Clio et Erato, s'étendant de la rue Télémaque et est interceptée par le chemin de fer de Jackson et le Shell Road de Washington Avenue. Les susdites propriétés seront vendues d'après les plans exposés à la vente.

Conditions de la vente—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordres et endossés par eux portant intérêt de 8 p 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les 5 p 0/0 cent, honoraires d'avocats, devront être ajoutés à l'hypothèque en cas de procès. Les billets devront être subdivisés au gré des intéressés. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de revenu intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant J. A. Quintero, notaire public, No 75 rue Carondelet. 18mai—juin1, 8,15,22

Succession de John D. Wood—No 28,991.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que R. S. Woverfield a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu John D. Wood, décédé : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
1er juin—6,10

Succession de Sylvestre N. Rabasse—No 28,996.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Manuel Elliot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Sylvestre Rabasse, décédé intestat : — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
1er juin—6,10

VENTES JUDICIAIRES.

ALMIRA DUBOIS Administratrice de O. Dubois, v WILLIAM MISH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du subséquent des parties y intervenues, je procéderai, le SAMEDI quinze de Juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont il s'agit—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Wm Mish, à savoir : LA MOITIÉ INDIVISE de

1o. Trois certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, du Camp et Gravier, et désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 30 Aout 1837.

Le No Deux mesure vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent vingt-cinq pieds six pouces de profondeur.

Les Nos Trois et Quatre mesurent, chacun, vingt-cinq pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent-soixante-dix pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

2o—Et un autre terrain contigu au dit terrain No Quatre, mesurant, mesure française vingt deux pieds six pouces de face à la dite rue St Charles, sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Poydras par le terrain No Quatre et du côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à la succession de M. Ferrié.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par le défunt O. Dubois et le défendeur Wm. Mish conjointement de John Hoe, suivant acte au rapport de H. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 janv er 1850.

Aussi l'intérêt du dit défendeur Wm Mish, à savoir : la moitié indivise du loyer accru de la propriété louée à bail à de bonne locataire, à raison de $350 par mois pour la totalité lequel bail expirera en octobre 1870.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—la somme de trente-deux mille piastres ($32,000) comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U., et la balance à douze mois de crédit, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 mai—23, 31—6, 15 juin

Richard Johnson, vs. John H. Gennison.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 11 002. En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de juin 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro six dans l'îlet numéro trente, borné par les rues Villeré, Conti, des Marais et Bienville, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 de décembre 1844 mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Villeré, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été vendue par le défendeur à Gardner Johnson, suivant acte au rapport de George Rareshide, notaire public en cette ville, en date du 26 décembre 1847 et subséquemment acquise du pouvoir de la succession de Gardner Johnson, suivant acte au rapport d'Alphonse Barnett, notaire public en cette ville, en date du 5 décembre 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Tmai—7, 16 24, 31—juin 7

HENRY HART vs CHARLES UZEE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19, 43—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet numéro Soixante-Six, borné par les rues du Camp, Sixième, Septième et des Magasins, et désigné par le numéro Vingt-deux du dit îlet. Le dit terrain mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Septième, entre celles du Camp et des Magasins, sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse suivant acte au rapport de J. F. Coffee, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 mai—juin 5,15,21 29

Succession et communauté de feue Amelina Colomb décédée épouse d'Emile Tureaud.

COUR du Quatrième District Judiciaire, Paroisse de St Jacques—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 d'avril 1867 et à moi adressé par l'Honorable la Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse de St Jacques dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, sept de juin 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE VAGUE située au faubourg Decatur ou dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, Delord, Levée et Fulton, formant l'angle des rues Delord et Fulton [illegible] mesurant vingt pieds de face [illegible].

La dite portion de terre est composée de [illegible] des terrains désignés par les numéros VINGT, VINGT ET UN, VINGT DEUX et VINGT TROIS [illegible] dressé par Joseph Pilié [illegible] et déposé en l'étude de Félix Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

La dite portion de terre a été acquise par Emile Tureaud [illegible] au rapport de H. R. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du [illegible] 1841.

La dite propriété est sujette à un bail dont [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mai—14,24,31—1 7

No. 20,313.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
Succession de J. C. P. Wederstrandt.

PAR ms. Victor Reaud, Shérif de la paroisse de Plaquemines, il sera vendu, JEUDI le Treize de juin 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] avril 1867, les propriétés ci-après décrites, savoir

1o LA VIEILLE HABITATION HARLEM située en la Paroisse de Plaquemines [illegible] au fleuve, [illegible].

[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE

Pour la VIEILLE HABITATION HARLEM — Un tiers comptant [illegible].

Pour le terre ses conditions ci-dessus écrite comptant en billets du trésor des Etats Unis.

Paroisse de Plaquemines, le 25 mai 1867
V. REAUD, Shérif

3 mai—19, 29—7 juin 9

Succession de JOSIAH BOCKIUS.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE, Greffier

29 mai—juin 4, 7

HAWES & BOWEN vs M. W. WETMORE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 288—Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de séquestre provisoire, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus j'ai saisi provisoirement, pris possession et ai en ma garde Dix Mille (10000) cantines de seconde main, un petit lot de barils vides, un baril contenant des bouteilles, une grève à hiver un baril contenant des herbes, une grande balle de graines de coton, un lot de graines de coton éparpillées, une balle d'étoupe et plusieurs autres articles, la propriété dudit défendeur et qu'il a [illegible] de la Nouvelle-Orléans dans l'Etat de la Louisiane, n'est pas représenté et a abandonné les dits articles, sur lesquels le demandeur réclame privilège.

Et toutes personnes intéressées dans la présente affaire sont par le présent invitées et sommées à faire valoir dans les QUINZE jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans la dite affaire.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, le 29 mai 1867.

HARRY T. HAYS, Shérif

29 mai—6 et 14 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Jean Prat ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour ou suite duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'évaluation, l'avis ou le temps [illegible]. Conformément à la loi [illegible] confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif le vingt-un quième jour de février de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 29me jour de décembre de l'année 1866, dans l'affaire de P. K. Barnett vs Eugène Cogin, No 19,498 du docket de cette Cour, à la quelle vente le dit Jean Prat devint acquéreur pour le prix de $4600 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Une certaine portion d'un îlet de terre sise au Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, faisant partie de l'habitation Lombard & Olivier et désignée par le No Vingt Trois ; la dite portion de terre est divisée en dix-sept terrains numérotés de Un à Dix-Sept inclusivement et bornée par les rues Barthélemy, Morales, Mazant et Urquhart, et mesure, mesure française, 224 pieds 5 lignes de face sur, chacune des rues Morales et Urquhart, 343 pieds 8 pouces 8 lignes de face à la rue Barthélemy, les mêmes dimensions sur la ligne limitrophe à la propriété de M. Barthe, ou ayant, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme l'appert du plan par Jean Voligny, arpenteur, le 1er de février 1859, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du premier février 1840. Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges, servitudes, [illegible] appartenant, et toutes les machines, outils [illegible] à la manufacture de savon et de chandelles érigée sur le dite propriété.

Bureau du Greffier, 24 mai 1867.
F. J. LAIZER, Député Greffier.

24 mai—5, 29 juin

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 7 mai 1867, jugement a été rendu en cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 19,736. Marie L. A. Tarot contre Chas M. Tarot, son mari. Dans cette affaire comme ayant pour adjudication, par les deux parties, la preuve et les plaidoiries et le tout étant établi à la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Marie Louise Amintha Desfarges et contre Charles M. Tarot, son mari—dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour ; que le terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St-Philippe, Bourgogne et Ursulines, lequel terrain a vingt-sept pieds de face sur la rue des Remparts, [illegible] borné, d'un côté, par la propriété de Charles Girod, et de l'autre côté, par les propriétés de E. J. Forstall, — soit déclaré comme la propriété individuelle, qu'elle soit autorisée à tirer et administrer la dite propriété, qu'elle soit autorisée en outre à [illegible], qu'il soit fait à la demanderesse la somme de [illegible] en sa faveur [illegible] déclaré comme propriété individuelle.

Jugement signé le 14 mai 1867.
(Signé :) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14 mai de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-sept et la 91me année de l'Indépendance des Etats-Unis.

F. J. LAIZER, Député-Greffier.

16 mai—16,25—juin 5,14

LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting.

Whereas Adolphe Steinwacks, for account of H. M. Hyams and Henry Beebe, having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans the property hereinafter described, had applied to the Clerk of this Court in whose office the deed of sale was recorded on the 11 day of September, A. D. 1859, for a monition, of advertisement, in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled, "An act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved the tenth day of March, 1834.

Now, therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Third District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time, or manner of sale, or for any other defect whatsoever, to show cause, within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the parish aforesaid on the 29th day of August, A. D. 1859, by virtue of a decree of this Court, rendered on the 9th day of July A. D. 1859, in a suit entitled C. Rossino Receiver vs Miss Mary Gaudin, No 12,840 of the docket of this Court, at which sale Adolphe Steinwacks, for account of H. M. Hyams and Henry Beebe, became the purchaser for the price of $195.

Description of Property, as given in the Judicial Conveyance, viz

ONE SQUARE OF GROUND. No four hundred and twenty-eight bounded by St. Louis, Toulouse, Munroe and Olympia streets according to the plan of section No two, now deposited in the office of said Recorder.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court at the city of New Orleans, on the twenty-seventh day of April A. D. 1867.

E. A. LUMINAIS, Deputy Clerk.

may7 4t in 30d

E. Levy and E. F. Trapart vs. their Creditors and the Creditors of E. Levy & Co.

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 18 904—Notice is hereby given to the Creditors of Elias Levy and Edmond Francis Trapart and of E. Levy & Co. that they have filed a petition in the mentioned Court praying for a respite of all twelve and eighteen months and that a meeting of said Creditors will be held before Louis Duvigneaud, notary public, on FRIDAY the 5th day of July, 1867 at 10 o'clock, a. m., for the purpose of giving instructions and deliberating upon their application for a respite, or to refuse the same ; and in the mean time all judicial proceedings against their persons and property are ordered to be stayed, and that Fred Nuesson, attorney at law, is appointed to represent the absent creditors herein.

By order of the Court.
F. J. LAIZER, Deputy Clerk.

may14

STATE OF LOUISIANA THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting.

Whereas, Adolphe Steinwacks, for account of Henry Beebe, Sr., having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court in whose office the deed of sale was recorded on the 11th day of November, A. D. 1859, for a monition, or advertisement, in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled, "An act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved the tenth day of March 1834.

Now, therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Third District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any other defect whatsoever, to show cause, within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the parish aforesaid on the 20th day of July A. D. 1859 by virtue of a decree of this Court rendered on the 6th day of December A. D. 1858, in a suit entitled C. Roselius Receiver, vs. Alexander Peutet, No 9222, of the docket of this Court, at which sale Adolphe Steinwacks, for account of Henry Beebe, Sr., became the purchaser for the price of $110.

Description of property as given in the Judicial Conveyance viz

ONE SQUARE OF GROUND, No. Three Hundred and Twenty-five, bounded by St. Louis, St James, Toulouse and St Peter streets. One square of ground No. Three Hundred and Ninety-five, bounded by St Louis, Toulouse, Napoleon and Alexander streets. The whole according to the plan of section No. Two now deposited in the office of the Recorder of the City.

In testimony whereof I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this twenty-seventh day of April, A. D., 1867.

E. A. LUMINAIS, Deputy Clerk.

my4 4t in 30d

THE STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify that on the 7th day of May 1867, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit in the words and figures following, to wit: No [illegible] Mary L. A. Tarot vs. Charles M. Tarot, her husband.—In this case, submitted [illegible] [illegible].

Judgment rendered May 7th, 1867.
Judgment signed May 14, 1867.
(Signed) G. DUPLANTIER, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court, at the city of New Orleans, [illegible] one thousand eight hundred and sixty-seven and the 91st year of the Independence of the United States.

F. J. LAIZER, Dep. Clerk.

may16 4t in 30d

THE STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify that on the [illegible] day of April 1867, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit, in the words and figures following, to wit: No [illegible] Antoinette Cook vs. W. P. McLean—[illegible].

Judgment rendered April 24th 1867.
Judgment signed May 1st 1867.
(Signed) F. T. FELLOWES, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court, at the city of New Orleans, on the 1st day of May, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty seven, and the ninety first year of the Independence of the United States.

D. C. BYERLY, Clerk.

may3 4 30d

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting.

Whereas, Jean Prat having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court [illegible].

[illegible]

Clerk's Office, May 22, 1867.
F. J. LAIZER, Dep. Clerk.

my24 30d

THE STATE OF LOUISIANA—FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—I hereby certify that on the [illegible] day of April 1867, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit in the words and figures following, to wit: No [illegible]—Leonora Smith, wife of David Porter, Jr., and against defendant, her husband, aforesaid, that there be a separation of property between them, and that plaintiff have the restitution of her property and estate, that plaintiff recover of defendant twenty two thousand five hundred dollars, with legal interest thereon from 16th January, 186 until paid, and costs of suit, that plaintiff do have legal mortgage on all the immovable or real property belonging to the defendant, to secure this judgment.

Signed 11th April, 1867.
(Signed) PAUL E. THEARD, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this 4th day of May, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven.

THOS. S. HENDERSON, Deputy Clerk

my8 3t in 30d

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—M. Therese Schaffner vs. A. Bravo, her husband—No 21,140. This case on the petition of plaintiff praying for a final divorce came on this day for trial.

J. J. E. Pier counsel for plaintiff
Joseph P. Hornor Curator ad hoc

When after hearing the evidence and counsel, and the law and evidence being in favor thereof—It is ordered adjudged and decreed that there be judgment of final divorce in favor of the plaintiff, Mary Therese Schaffner, and against her husband, Andrew Bravo, with costs.

Judgment rendered December 11th 1866.
Judgment signed December 24th 1866.
J. W. THOMAS, Judge.

I certify the above to be a true copy of the original now on file in this Court.

A. J. VILLERE, Deputy Clerk.
NEW ORLEANS, March 21st 1867. may21 3t

THE STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify that on the 10th day of May, 1867, judgment was rendered in this Court, in the following entitled suit, in the words and figures following, to wit: Catherine L. Mackie vs. Thomas G. Mackie, her husband—No 17,521—On motion of S Egan, of counsel for plaintiff, and on introducing due proof of her demand, It is ordered and adjudged that the default herein entered on the 3d May, 1867, be now confirmed and made final, and that plaintiff Catherine Louise Mackie, wife of Thomas G. Mackie, recover of the defendant, the said Thomas G. Mackie, her husband, the sum of twenty-two hundred dollars, with legal interest from the 11th April, 1867, till paid and costs of suit, and that the community of acquets and gains heretofore existing between the parties be and the same is hereby dissolved.

Judgment rendered 10th May, 1867; signed 16th May, 1867.

(Signed) CHAS LEAUMONT, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court at the city of New Orleans, on this 22d day of May, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty seven and the 91st year of the Independence of the United States.

A. D. BERNOUDY, Deputy Clerk.

may 4 3t

Succession of L. D. S. Frigiere.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 25,856.—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification (if any they have or can) why the account presented by the dative testamentary executrix of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court.
P. R. O'RORKE, Clerk.

my28 jul 6

Vve O. LELIEVRE & CO. vs La Dame ANNE W JETER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 11,304—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Charles Bienvenu, ci-devant shérif et par moi relaté à teneur, je procéderai le SAMEDI vingt-deux de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par Alfred Forstall, ci-devant député voyer, en date du 15 février 1832 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire, autrefois notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1832, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Sud de la Place Lafayette, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure française.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec le droit d'usage derrière d'un corridor de trois pieds de largeur, ouvrant sur la rue du Camp, lequel corridor est réservé pour l'usage commun des propriétaires des terrains avoisinants, suivant le plan sus relaté.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Levy Ferancz, par acte au rapport de A. Boudousquié, notaire public en cette ville en date du 27 février 1851.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mai—31—7,15,22 juin

INSURANCES.

N. O. Mutual Insurance Company

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement :

Amount of Premiums unearned 1865		$25,324
Premiums during the year ending 31st December, 1866.		
On Fire Risks	$267 125 35	
On Marine Risks	76,186 74	
On River Risks	64,227 45	
		389,489 44
Total Premiums		$421,388 44
Less : Premiums unearned 31st Dec. 1866	$105,420 00	
Return Premiums	3,486 41	
		106,606 41
Net earned Premiums		$376,486 08
Losses :		
On Fire Risks	$86,770 40	
On Marine Risks	36,142 36	
On River Risks	35,089 30	
	$158,569 26	
Taxes	15,071 61	
Reinsurance	11,319 06	
General Expenses, less interest account	28,739 77	
Interest on Scrip	24,297 50	
		282,478 13
Net Profit		$94,009 95

The Company have the following assets :

Bills receivable secured by pledge and mortgage	$132,394 92
Premiums in course of collection	66,366 62
Consolidated or City Bonds	35,450 00
Invested in Gas Light Company	27,760 00
Do. in N. O. City Rail Road Company	3,600 00
Scrip of Mutual Ins Companies	79,725 00
Merchants Exchange Company	1,600 00
Real Estate	6,073 44
Valette's Dry Dock Company	10,800 00
Cash on hand	57,128 19
	$396,215 77
Less : Unclaimed interest on Scrips	6,800 00
Interest due in March on all outstanding Scrips	24,377 00
Claims unsettled	7,865 00
	39,042 00
	$407,172 27

STATE OF LOUISIANA
Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on this day, the 9th of January, 1867, before me, the undersigned, Justice of the Peace, in and for the parish aforesaid personally appeared JULES TUYES President, and J. W. HINCKS, Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn according to law did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 9th day of January, 1867.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace, Parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors, held the 7th instant, it was resolved to declare a Scrip Dividend of Twenty-five per cent on the net earned premiums of the Company for the year ending 31st December 1866, for which certificates will be issued on and after the 1st of March next. Also to pay on and after the second Monday in March next, Six per cent interest on all outstanding Scrips of the Company.

—DIRECTORS—

G. W. Babcock	Wm Stevens,
George Urquhart,	A. Schreiber,
J. A. White	Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Bailey Blanchard,	Jules Tuyes,
A. Rochereau,	John Gauche.

Jan 9 1y

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866.

Fire Premiums	$362 154 71	
Marine "	139 395 15	
River "	526,249 59	
		$1,027,799 45
Amount of Earned Premiums		866,461 44
Losses paid and estimated		
Fire Losses	$ 34,493 76	
Marine "	73,646 45	
River "	349 343 34	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 57	
Paid Taxes	35,132 24	
Paid reinsurance	61,297 21	
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps less Discount, &c	145,165 00	
		678,730 31
Net Profits		$287,751 20
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$494,711 00

The Company have the following Assets

Notes secured by mortgages	$ 80,845 0
Loans on pledge of stocks	36,294 00
Bills Receivable	61,185 51
Real Estate	68,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds	76,600 00
Invested in Bank Stocks	70,000 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	88,233
Valette Dry Dock Company	1,870 0
Due for Premiums in course of collection	166,000 00
Cash on hand	227,435 00
	$947,160 00

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
HARRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS
City of New Orleans

Sworn to and subscribed before me this 22d day of May, 1866.
G H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans

The Company will pay interest at 6 per cent in cash on the Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday of August next.

THOMAS A ADAMS President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.
HARRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thos A. Adams,	Saml H Kennedy,
C. T. Buddecke,	James J. Hanna,
Saml B. Newman,	A. Dutah,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A G Ober,
A. Thomson	A. B. Reading.

my26 3d

Merchants' Mutual Insurance Co. OF NEW ORLEANS

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement :

Premiums received during the year ending 31st May 1866, including unearned premiums of the previous year		
On Fire Risks	$988 188 0	
On River Risks	471 133 02	
On Marine Risks	347 262 22	
Total premiums		$1,794,584 2
Less premiums unearned on 31st May 1866		$231 315 00
Return premiums		35,175 5
		$1,518,009
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,009 64
Losses paid during the year :		
On Fire Risks	$2 3,562 16	
On River Risks	269,539 8	
On Marine Risks	331,522 89	
Total losses	$805,085 94	
Taxes	39,864 17	
Reinsurance and profit loss	175 885 89	
10 and 15 per cent return	70,269 76	1,090,105 46
		$428,896 28
Add Interest, less expenses		2,560 27
Net Profit		$431,895 56
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,515,089 64
Less amount on which ten and fifteen per cent have been returned		527,956 00
Amount participating in profit		$990,134 64

The Company have the following assets

Cash on hand	$235,459 27
Real Estate	147,681 20
City Bonds	4,000 00
Bank Stocks	172,786 00
Gas Light Stock	5,020 00
Notes secured by mortgage	566,515 71
Notes secured by pledge	54,627 15
Bills receivable	119,197 44
Premiums in course of Collection	119,226 98
Scrip of other companies	45,780 00
Louisiana State Bonds	1,800 00
Stock Levee steam Cotton Press	4,000 00
Stock Valette Dry Dock Company	5,375 00
	$1,484,068 55
Less—Unclaimed interest due on scrips	$31,379 06
Interest payable in July next on all outstanding scrips	54 168 38 — 85,547 44
Scrip of 1856 redeemable in July next	155,883 60
Unearned premiums on 31st May, 1866	231,315 00 — 382,383 44
Net assets	$1,101,862 9

STATE OF LOUISIANA
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans, personally came and appeared JOHN PEMBERTON President and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans, who being duly sworn according to law did depose and say that the above statement is just and true, and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President
PAUL FOURCHY, Secretary

Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866.
PAUL W COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866. It was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent. on the net earned participating premiums for the year ending on 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday of August next. Also to pay, on and after the second Monday in July next, the balance due on Scrip issue of 1856, and six per cent. interest in common currency on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS.

Ed. Dupasseur,	John Pemberton,	David McCoard,
P. Maspero,	Pierre Poutz,	E. F. Rolf,
L. F. Generes,	M. Poiz,	J. J. Fernandez
J. Morgan Hall,		Chas. Sugary

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO.
New Orleans, 41 Camp street.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT

Of the affairs of the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1866.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1866, viz		
On Fire Risks	$231,339 39	
On Marine Risks	33,116 66	
On River Risks	265,034 48	
	$629,481 44	
Unterminated Risks, December 31, 1865	93,043 00	$722,524 44
Deduct		
Unterminated Risks, December 31, 1866	66,725 00	
Return Premiums Dec. 31, 1866	4,697 16	71,422 16
Net Earned Premiums December 31, 1866		$651,102 28
Losses paid during the same period, viz:		
On Fire Risks	$66,277 15	
On Marine Risks	49,510 49	
On River Risks	208,121 68	$323,919 32
Add Reinsurance		4,267 00
Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent. discount on premiums		103,388 61
Amount reserved for unadjusted Losses		60,000 00
Expenses, Taxes, Profit and Loss, less Discount and Interest, etc		95,107 62
		586,588 45
Net Profits		$64,736 88
Net Earned Premiums		$651,242 28
Less Amount of Premiums on which Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent. have been returned		522,092 14
Amount of Net Earned Premiums Participating in Profits		$129,250 14

The Company have the following assets : viz

Invested in City and State Bonds valued at	$36,520 00
Invested in Bank and Gas Stocks, valued at	173,001 0
Loans on Pledge	30,000 00
Loans on Mortgage	26,000 00
Bills receivable	32,300 00
Premiums Due in course of Collection	41,027 00
Scrip of other Insurance Companies	14,105 00
Uncurrent Funds	5,790 00
Cash on hand	270,945 65
	$1,068,735 56

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth day of January, 1867
G H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace Parish of Orleans

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits on and after the 11th of February next, and to redeem on and after the said date FIFTY PER CENT of the Scrip of 1856. And they have further declared a Scrip dividend of FIFTY PER CENT on the net earned participating premiums of the year ending December 31, 1866, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice-President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno. G. Gaines,	H. T. Lonsdale
Jno. C. Ricks,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	E. Blanco,
J. H. Stauffer,	J. B. Bres,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thos. Sloo,	J. C. Borelli.

jan19 1m

AUCTION SALES.

S. GUINAULT'S SALES.

Felicie Cabat vs. L. Lechaud, Tutor—No. 27,424—Sale to Effect a Partition.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

BY virtue of a judgment rendered by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above suit on the 14th and signed on the 26th January, 1867 and also by virtue of an order of sale rendered in the matter of the succession of the late Mrs. Lechaud, No 21,146 of said Court, and by consent of the minors' heirs—

On SATURDAY, 8th June, 1867 will be sold at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange Royal street between Canal and Customhouse streets—

A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city in square bounded by St Ann, Orleans, Villeré and Robertson streets, measuring 35 feet 11 inches and 5 lines front on St Ann street, by 77 feet 6 inches and 5 lines in depth; together with a handsome house lighted with gas, No. 206, with sliding doors on each side, and having two rooms, four rooms, paved yard, two hydrants, privies, etc. The whole covered with slate and divided into two tenements, and rented at $[illegible] per month.

See plan at the Exchange, to be exhibited several days before the sale.

Terms—One half cash and the balance at one year's credit for notes divided into shares, bearing 8 per cent. interest per annum from date and mortgage. The buildings to be kept insured for the amount due to the minors and policy transferred, and in case of judicial proceedings for the recovery of the notes, the lawyer's fees fixed at 5 per cent. to be paid by the purchaser.

Act of sale before A. E. Bienvenu, notary public, at the expense of the purchaser, including stamps.

may7 1,21 june 1

C. E. FORTIER'S SALES.

Valuable Properties in the Second District. Succession of Mrs Bridget Allen, deceased, wife of John Gomez—No 28,576—Second District Court of New Orleans.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer.
Office—No. 37 Exchange Place.

SATURDAY 8th June 1867 at 12 o'clock m., will be sold at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 21st March, 1867 the following described properties belonging to the aforesaid succession, viz:—

A LOT OF GROUND forming the northeast corner of Ursulines and Roman streets, in square bounded by Roman, St Philippe, Ursulines and Derbigny streets, measuring 30 feet 2 inches front on Ursulines street by a depth of 106 feet 1 inch 6 lines, subdivided as follows:

A LOT OF GROUND forming the corner of Roman and Ursulines streets measuring 30 feet 2 inches front on Ursulines street by a depth of [illegible] feet 7 inches, more or less, with two houses thereon, one forming the corner of Roman and Ursulines streets and now occupied as a grocery store, the other fronting Ursulines street.

The property forming the corner and now used as a grocery is leased until the 28th April 1868, at the rate of $20 per month and will be sold subject to said lease.

A LOT OF GROUND in the rear of the lot above described measuring more or less 39 feet 8 inches front on Roman street, by a depth of 30 feet 9 inches, together with all the buildings and improvements thereon.

Terms—Cash in U. S. Treasury notes; the purchasers to assume the taxes of 1867 payable in 1868.

Act of sale before A. D. Dorbecourt, notary public at the expense of the purchasers, including U. S. Internal Revenue stamps.

may8 18 25 june 1

Succession of Mrs. Mary Merritt.—Second District Court of New Orleans—No. 28,565.

BY CHAS. E. FORTIER, Auctioneer
Office—No. 37 Exchange Alley

WILL be sold on MONDAY, 1st July, 1867 at 12 o'clock m., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, bearing date the 29th May 1867, the following described property, to wit—

A CERTAIN TRIANGULAR LOT OF GROUND situated at the Metairie, in the First District, [illegible] Metairie Road, [illegible] Cypress Grove Cemetery [illegible].

[illegible]

Act of sale before Abel Dreyfous, notary public at the expense of the purchaser.

may 1 in 25

JUDICIAL SALES.

Ed Tomatis—Mrs. Louisa Brown, subrogated vs. Wm H. Daniels.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No [illegible]—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on TUESDAY the Twenty-fifth day of June, 1867, at 12 o'clock M., the following described property to wit—

SIX LOTS OF GROUND with the buildings and improvements thereon [illegible].

[illegible]

Seized in the above suit.
Terms—Cash on the spot.
HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

may29 jel 4 7 10

A. Rochereau & Co vs John Pelham Border

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No [illegible]—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on TUESDAY the [illegible] day of June 1867 at 12 o'clock m., the following described property to wit—

THREE CERTAIN LOTS OF GROUND [illegible].

ANOTHER LOT OF GROUND with the buildings and improvements thereon [illegible] as per act passed before Alphonse Barnett, notary public in this city, dated the 25th day of April 1857.

The buildings and improvements comprise a two-story frame slate-roofed, out-houses, etc.

Seized in the above suit.
Terms—one-half cash—balance [illegible] September [illegible].

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

Onesime Robert and Wife vs Mrs Widow James Hopkins and Adèle LeBreton et als, Mrs. Elisca LeBreton, wife of Ovide De Buys.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No [illegible]—By virtue of a writ of fieri facias and order of sale [illegible] to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans in the above entitled suit, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on MONDAY the tenth day of June, 1867, at 12 o'clock M., the following described property, viz :

A CERTAIN TRACT OF LAND [illegible] situated in the parish of Jefferson, [illegible] New Orleans [illegible].

[illegible]

Terms cash on the spot.
HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

my29 jel 4 7 10

Mary G Know vs. Joseph R. Shannon.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 16,956—By virtue of an alias writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on MONDAY, the tenth day of June, 1867, at 12 o'clock, M., the following described property, viz :—

A CERTAIN LOT OF GROUND, situate in the faubourg Annunciation, (First District of this city) in square No. Quinton, which is bounded by Thalia, Erato, Jacobs and Rolle streets. Said lot is designated by the No. One of said square, and measures in American measure, fifty-six feet seven inches and two lines front on Jacobs street, thirty one feet one inch and five lines on the rear line, one hundred and twenty-six feet seven inches and three lines in depth on the interior side line towards Rolle street, and one hundred and twenty two feet one inch three lines on the side line towards Thalia street, as per plan drawn by A. S. Phelps, surveyor, the 5th of January, 1866, and deposited in the office of Jules Mossy, formerly notary public in this city.

Seized in the above suit.
Terms—Cash on the spot.
HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

my8 25 jel0

Hawes & Bowen vs. M. W. Wetmore.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 19 288—Notice is hereby given that by virtue of a writ of provisional seizure, to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause I have seized provisionally and taken into my possession and safe-keeping—

Ten thousand (10,000) Second-hand Canteens, a small lot of empty Barrels; one barrel empty Stone Ale Bottles; one barrel rusty Axes; one large bale Cotton Seed, one lot loose Cotton Seed, one bale of Oakum, and twenty five other articles, the property of the defendant herein, who is alleged to have no domicil in the city of New Orleans or State of Louisiana, is unrepresented, and has abandoned said property, a [illegible] which plaintiff claims the same [illegible] lien for storage.

And all persons herein interested are hereby notified and invited to appear within fifteen days from the date hereof, and answer the petition filed in this case.

Sheriff's Office, Parish of Orleans, New Orleans, May 28th, 1867.
HARRY T. HAYS, Sheriff

my29 jel 14

STATE OF LOUISIANA—SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—The State of Louisiana, to all whom these presents shall come, greeting.

Whereas G. A. D. Kemper has purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, the property hereinafter described, and whereas Mary A. Noir [illegible] of the Parish of [illegible], in and for [illegible], has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of [illegible], for a monition, or advertisement, in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved the tenth day of March, 1834.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Second District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any other defect whatsoever, to show cause, within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid, on the fifteenth day of March A. D. 1859 by virtue of an order of sale of this Court, rendered on the eleventh day of May A. D. 1858 in a suit entitled Thomas Kirkwood vs. James Robb, No 18,181 of the Docket of this Court, at which sale the said G. A. D. Kemper became the purchaser for the price of $10,000.

Description of property, as given in the judicial conveyance viz

A certain square of ground situated in the Fourth District of Louisiana Faubourg Livaudais in the Parish of Jefferson as designated as square No 78 on a plan made by Benjamin Buisson, Surveyor of the Parish of Jefferson on the 8th day of March, 1832, which square is comprised within Seventh, Seventh & Camp and Constance streets, and measures 319 feet 9 inches front on each of said Seventh and Constance streets, and 350 feet front on each of Camp and Constance streets, together with all the rights, ways, servitudes, &c

Clerk's Office, New Orleans, May 30, 1867
A. J. VILLERE, Dep'ty Clerk.

my31 jel4 30

Succession of Sylvester N. Rabassa.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. 28 996—Whereas Manuel Elliot has petitioned the court for letters of administration on the estate of the late Sylvester N. Rabassa, deceased, intestate. Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court.
P. R. O'RORKE, Clerk.

jel 4 10

MISCELLANEOUS

Another Vault Tragedy.

FOUR MEN SUFFOCATED BY MEPHETIC VAPORS—THREE LIVES LOST IN AN EFFORT TO SAVE ONE.

[From the Louisville Courier, May 27.]

It is our painful duty to add another to the long list of warnings which have already been furnished by similar calamities in all the cities of the land, but which it does seem will never be sufficient to deter men from venturing without proper precautions into the noxious air of privy vaults. Mr Thomas Anderson employed Thomas McCawley to drain a privy in the rear of his premises, No. 27 Sixth street, between Main and the river. We are informed that there was within three or four feet of the vault another pit, which was dug some two years ago, and which had been covered over with planks and dirt. Upon opening this pit, which was about twenty feet deep, it was found to be filled with water, to within ten or twelve feet of the top. McCawly rigged a sort of platform about half way between the water and surface, upon which he stood till he dug a tap to the other vault, and then came out. But as the tap did not bleed, he took a pole and went down again to open the vent. This was about 10 o'clock on Saturday evening last, and Mr. Anderson was at the time standing by.

As soon as McCawly got the tap open, and the contents of the vault began to pour into the pit in which he was standing, he became insensible and fell from the platform into the water beneath. Anderson immediately sprang down upon the platform to assist him, but was also overpowered instantly, and fell with his legs astride the plank, and the back against the side of the pit, in which position he died.

The outcry of the children brought to the spot Mr Richard Smith, who was at the time in the wash room in number 27. He too jumped down and was lost. The cries of the children having by this time attracted several persons to the spot, Mr. A. C. White hastily fastened a rope about one of his thighs and was lowered into the pit, sitting in an upright attitude and holding the rope with his hands. Almost as soon as his head passed below the upper edge of the pit his hands relaxed, he fell back, and the rope coming loose from his leg, he too was lost.

A Mr. Carpenter next undertook to go down with a rope fastened about his body. He was quickly drawn out insensible and was only restored after half an hour. The poisonous gas was by this time so abundant that one person who was standing near the pit was overpowered by it and before the bodies were recovered all life was extinct in all.

WEICHMAN.—Weichman, the spy and informer, whose character was shown up to the life, in a black column, by John P. Brophy, a well known and respected gentleman of this city, has made a statement to George Alfred Townsend, which the latter has dressed up in glowing language and worked into a first sensation article. In this he takes the following statement about St Marie, a bird of the same feather as himself, that he is a spy and informer, who was a strong witness against Mrs Surratt. This fellow he says, was so wicked and depraved that Weichman sought to be a beautiful young lady to whom St Marie was paying attentions. Wanting her against him. Here is a pretty leson to be made a government witness! Yet the precious scamp was recommended to the sympathies of the people of Washington by the Chronicle a few weeks ago on the ground that he was a stranger here, yearning for sympathy, and an object of distinction and disgrace, because he was going to be the chief witness against John H. Surratt on the approaching trial. The fact is jealousy and hatred against Mr. Surratt were the motives that led him to pursue the latter to Rome and to cause his arrest. Surratt had supplanted him in the affections of the beautiful young lady and St Marie has sworn to have revenge.—Chicago Times.

STREET CAR COURTESY.—A case has come before Justice Dowling in which the conductor of a street car in accordance with a law he caused a lad to leave his seat in favor of a lady. Where the boy had as good right to his seat as any other passenger. The custom of giving up seats to ladies is one on which neither the conductor nor ladies act in common. There is no obligation in the matter beyond that sense of courtesy which generally prevails. It should be remembered, too, that at the time when cars are most densely crowded with ladies, many of the other passengers are tired working men returning to their homes [illegible].

Woman's Rights in Street Cars—A Judicial Opinion Thereon.

[From the New York Times May 24]

Albert Niver, a Third avenue car conductor, was brought before Justice Dowling yesterday, at Court of Special Sessions, charged by a young lad, named L. Connolly, with dragging him out of his seat in the car, kicking him, and forcing him into the street. The plaintiff told the story distinctly, intelligently and respectfully to the Court. He said that, accompanied by his brother, a younger boy, he got into the car of which the prisoner was the conductor; that he paid nine cents, six for himself and three for his brother, who is less than twelve years of age; he stood for some time, unable to get a seat; then a lady vacated her seat, he got it, and then the lady that took it, Shortly after, the conductor came to him and told him to get up, as he wished to have his seat for a lady. This he refused to do, having already stood for some time, when the prisoner caught him rudely by the jacket, dragged him from the seat, kicked him, and put him off the car. He did not speak impertinently, but simply insisted on his right to retain the seat. The testimony of the younger boy confirmed in every respect the statement of his brother, the plaintiff.

An effort was made by counsel to procure the admission from the plaintiff and his witness that bad language had been used to the conductor, but he failed to succeed, either through them or by any other evidence, to lighten the brutality of the prisoner.

Justice Dowling said he would find the prisoner guilty. The petty tyranny and not unfrequent brutality of car conductors was the subject of general complaint, and he thought it about time that a heavy hand should be laid upon a few of them as a warning to others, and to satisfy the public that these public conveyances were not private property, however like them they might be, and that the occupants were entitled to such protection as would insure them freedom from abuse when they chose to take seats in them. Ladies were entitled to seats out of courtesy, but not as a right, and he regretted to say it was the rule with gentlemen to vacate their seats in favor of ladies, the latter rarely acknowledged the courtesy. "Thank you" was easily said, yet rarely heard under such circumstances. Ladies ought to remember that at the very hour in the afternoon when they are returning from a pleasant stroll down Broadway, enjoying themselves with the window exhibitions or gratifying their good taste indoors there, that workmen, clerks, even merchants, crowd into the cars, wearied with a long day's labor on foot, and that to not a few of these the standing up in a jolting car for fifty minutes or an hour is the very opposite of rest. A little reflection, he thought, on this matter, would suggest to ladies that it is not always out of lack of courtesy that gentlemen retain their seats, at this time of day especially, and that when they do vacate them they are entitled to the thanks of the should-be courteous fair one in whose favor the thing is done. In this case there was no justification whatever for the conduct of this conductor. The attack on the complainant was wanton and malicious.

Justice Dowling then sentenced the prisoner to one month's imprisonment in the Penitentiary, and to pay a fine of $50.

Complaints Against Gen. Sheridan.

Washington, May 27.—The reasons preferred by the Louisianians for Gen. Sheridan's removal are as follows :

1 That he has not arrested any one concerned in the July riots in New Orleans.

2 That the same chief of police who then officiated is still in office, and on special terms with Gen. Sheridan's staff.

3 That he refused to approve the removal of the Chief of Police, which was made by the new Mayor, and the appointment of a Union soldier in his place

4 That not one colored man has been placed on the Police force.

It is further stated that the President cannot be blamed, for he has not even interfered with Gen. Pope, the most rigorous of the District Commanders. The President, however, declines to interfere with Gen. Sheridan, but considers and refers only the question of law propounded to him by citizens of Louisiana to the Attorney General.—Chicago Times.

No one can read the New York Herald for a few weeks past, says the Mobile Advertiser, without coming to the conclusion that Bennett believes that the Radicals have "gone up the spout," and he is giving them some healthy shoves to send them on their way rejoicing. The day of Southern deliverance is approaching. A little more patient waiting, fortitude and courage, and the Radical yoke that chafes and weighs upon our necks will be lifted and broken.

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement :

Total premiums for the year ending Nov. 30, 1866		$386,315 35
Fire premiums	$231,423 04	
Marine	95,218 61	
River	56,673 70	$386,315 35
Less unterminated risks	$ 47,946 00	
Returned premiums	2,942 05	50,888 05
Net earned premiums		$335,427 30
Losses paid		
Fire losses	$102,194 98	
Marine losses	104,111 53	
River losses	18,047 28	
	$224,353 49	
Re-insurance	10,482 11	
Twenty and twenty-five per cent returned	30,019 74	
Add expenses, internal revenue taxes, profit and loss, interest on scrip less discount, interest, etc	31,261 31	296,116 84
Net profits		$ 39,310 65
Net earned premiums 30th Nov., 1866		$335,427 29
Less amount on which twenty and twenty-five per cent. have been returned		176,666 30
Amount participating in profits		$148,761 05

The company have the following assets :

Bills receivable	$ 29,166 37
Premiums in course of collection	116,087 86
Invested in bank stocks	71,391 90
Loans on pledge	28,427 70
Loans on mortgage	12,267 43
Invested in railroad bonds	2,250 00
Invested in scrip of insurance company	59,052 00
Cash on hand	30,399 22
	$346,773 28

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

State of Louisiana,
Parish of Orleans, City of Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of December, 1866.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a scrip dividend of Twenty-five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 30th November, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next, and have further declared to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday in February, 1866.

TRUSTEES.

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verloin DeGray,	J. Lemore,
John Gauche,	L. Grand,
Jas. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'Mena,
J. A. Stouse,	F. Mathon,
	A. Bidault.

Office, No. 3 Carondelet street.